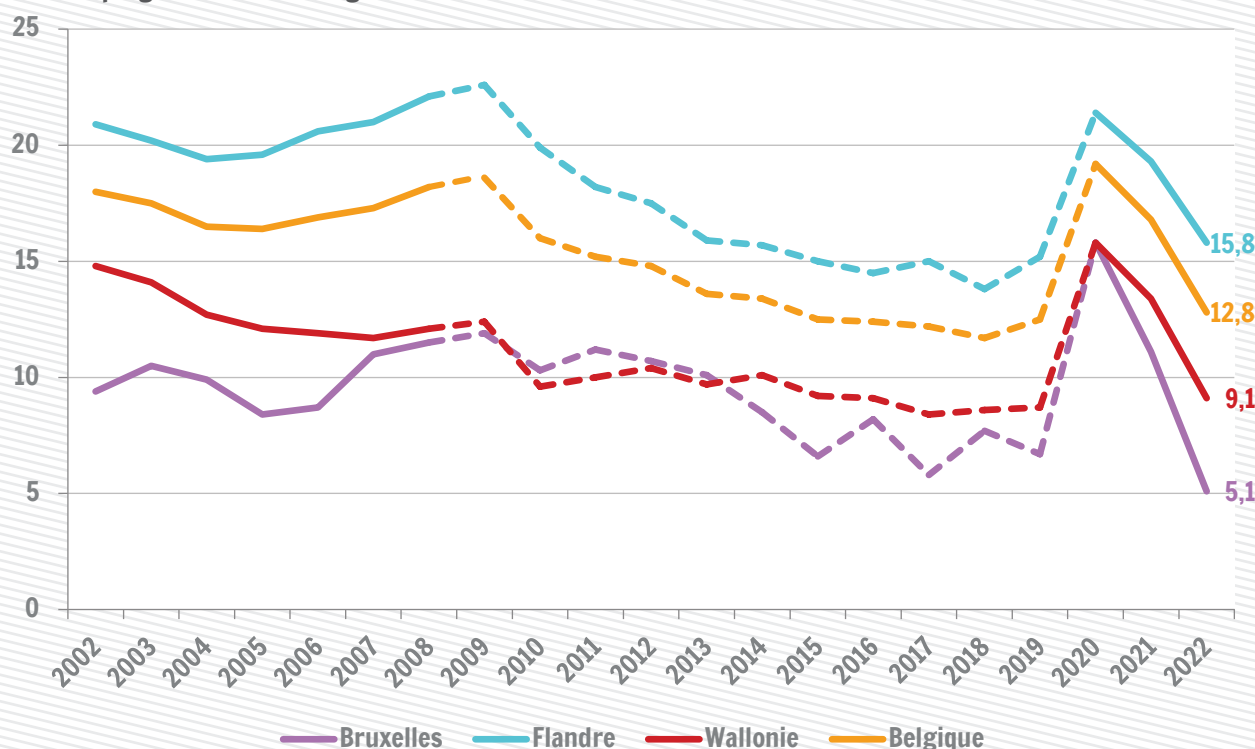


Consommation et épargne des ménages

9,1%

Taux d'épargne brut des ménages
wallons en 2022

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025) - Les données en pointillé sont provisoires, elles n'ont pas encore subi la dernière révision occasionnelle des comptes.

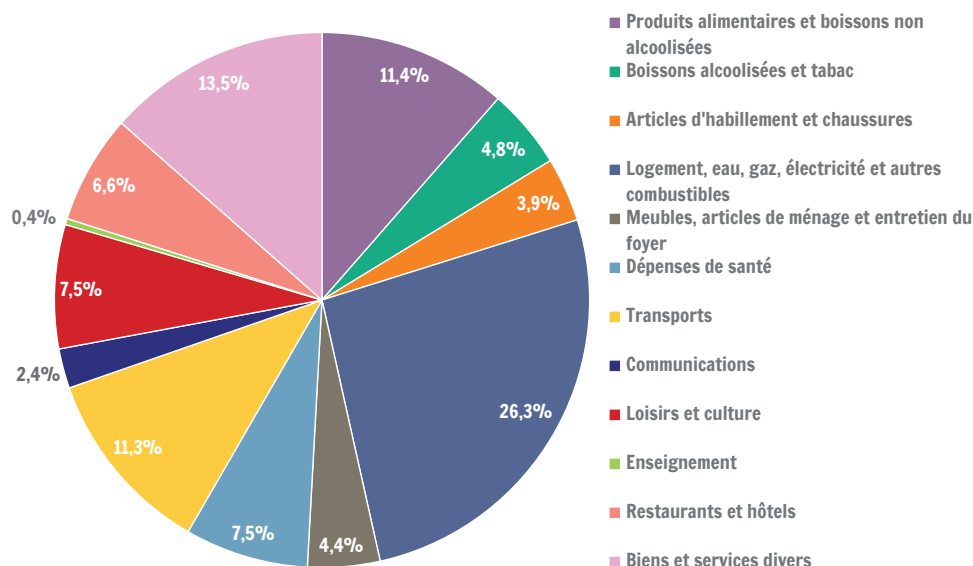
Dans les comptes macroéconomiques, le revenu disponible brut des ménages qui n'est pas utilisé pour des dépenses de consommation finale constitue une épargne. En 2022, chaque Wallon-ne consacrait en moyenne 23 106 euros à ses dépenses de consommation et conservait une épargne de 2 311 euros. En comparaison, les dépenses de consommation des ménages bruxellois s'élevaient en moyenne à 23 981 euros et leur épargne à 1 597 euros. Les ménages flamands disposent d'un revenu disponible brut plus élevé qui leur permet à la fois un niveau de dépenses supérieur (24 264 euros) et une épargne plus élevée (4 682 euros par habitant).

Le taux d'épargne brut rapporte cette épargne au revenu disponible. Il s'élève à 9,1 % en 2022 en Wallonie, un taux plus faible qu'en Flandre (15,8 %), mais plus élevé qu'à Bruxelles (5,1 %). En Wallonie, le taux d'épargne a eu tendance à baisser dès le début des années 2000, tandis que ce phénomène s'est plutôt produit après la crise économique et financière de 2009 en Flandre et qu'il est moins prononcé à Bruxelles. En 2020, la crise liée à la pandémie du Covid-19 s'est accompagnée d'une forte hausse du taux d'épargne des ménages. Cette hausse est pour l'essentiel due à de l'« épargne forcée » provenant de l'impossibilité de procéder à certains achats, notamment durant les périodes de confinement. Le taux d'épargne diminue aux cours des deux années suivantes.

En 2022, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 84,8 milliards d'euros, ce qui constitue la principale composante des dépenses au sein du PIB régional. Ce montant, mesuré à prix courants, a fortement augmenté par rapport à 2021, de 13,6 %. En Flandre, la hausse est semblable (14,2 %), tandis qu'elle est plus élevée à Bruxelles (16,2 %). La forte hausse de la consommation résulte de la forte hausse des prix ayant débuté fin 2021.

Consommation et épargne des ménages

Dépenses de consommation finale des ménages wallons pour l'année 2022 (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

Les dépenses des ménages wallons peuvent être réparties par catégorie de produits. En 2022, ce sont les dépenses relatives au logement qui représentent la part la plus importante (26,3 %). Cette proportion est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle atteint 29,1 %. Viennent ensuite les biens et services divers (13,5 %) et les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (11,4 %) ainsi que les transports (11,3 %). La part des dépenses en transports est plus importante en Wallonie que dans les deux autres régions (respectivement 7,1 % à Bruxelles et 9,7 % en Flandre).

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés par l'ICN auxquels collaborent les trois instituts statistiques régionaux pour la partie relative aux dépenses de consommation finale et à l'épargne des ménages.

Comme les revenus, la consommation est définie au lieu de résidence du ménage.

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (auquel on additionne les ajustements pour variation des droits à pension des ménages).

Pertinence et limites

L'épargne, la consommation et la répartition de cette dernière selon la nomenclature « COICOP » des dépenses de consommation finale des ménages, sont calculées conformément aux normes internationales (SEC ou Système Européen de Comptes), ce qui permet la comparaison entre régions et entre pays.

En Belgique, malgré l'utilisation accrue de données administratives, l'Enquête sur le Budget des Ménages reste la principale source de mesure de la consommation. Depuis 2012, cette enquête est bisannuelle, ce qui réclame une année sur deux des hypothèses de lissage de la répartition régionale et limite l'usage de ces données en variations annuelles (cf. note méthodologique ci-dessous).

Pour en savoir plus : <https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfcr.pdf> et https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2026